



2S2C

p.4

# L'US

UNIVERSITÉ SYNDICALISTE



Vie scolaire p.6

L'Université Syndicaliste, le journal du Syndicat national des enseignements de second degré — numéro 798 du 13 juin 2020



## L'édito

### Grâce et disgrâce

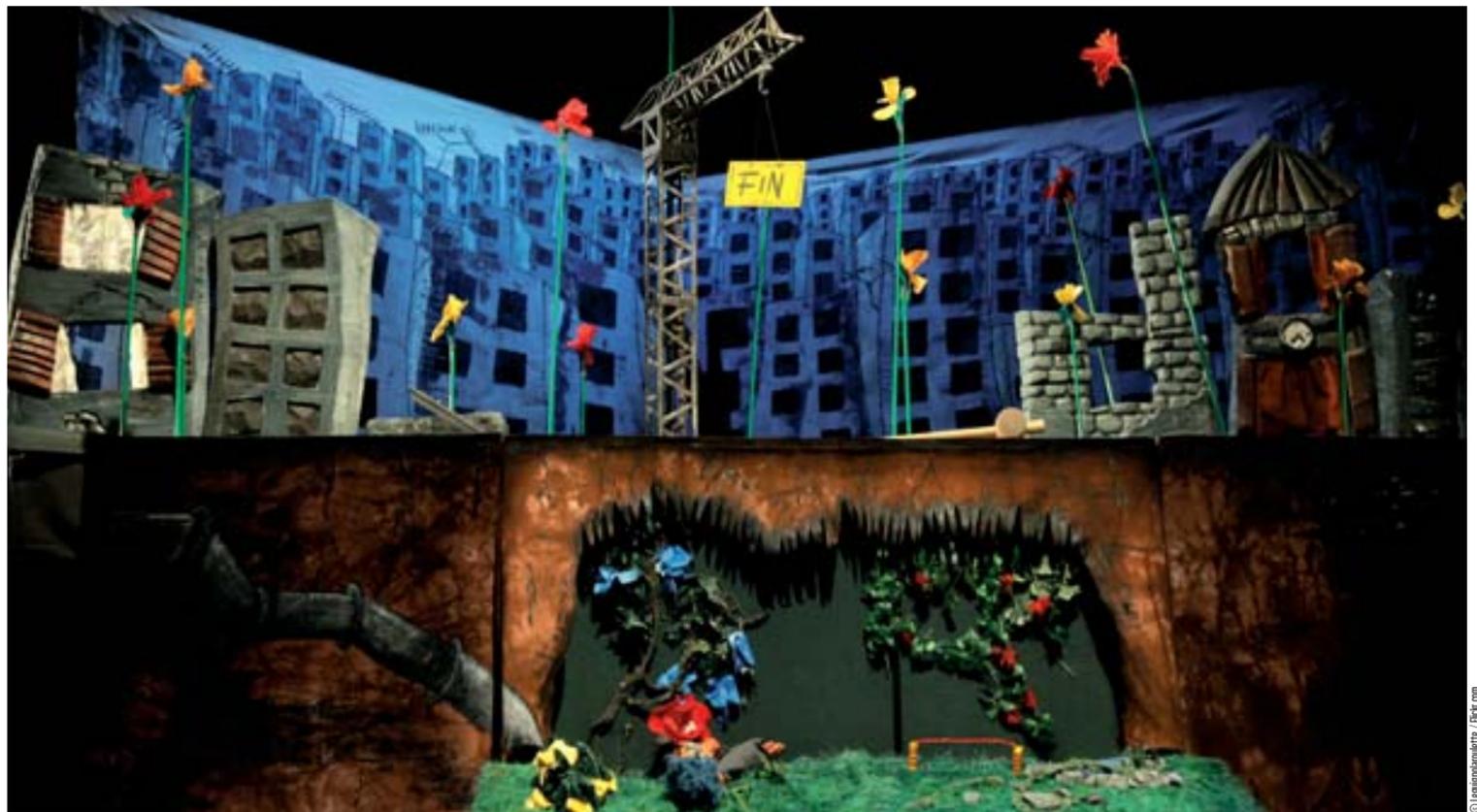
Que de louanges sur l'engagement des professeurs n'a-t-on entendues pendant le confinement : soucieux de préserver le lien des élèves avec l'école, utilisant leur propre matériel, ne ménageant ni peine ni temps... Ils ont surtout dû se débrouiller avec les injonctions multiples et contradictoires de l'institution. Le ministre, il y a peu, remerciait les personnels pour leur investissement, se félicitait d'un service public d'Éducation français plus performant et réactif que d'autres. Portés aux nues, les enseignants se voient maintenant voués aux gémonies, vilipendés, accusés de désertion. Le ministre de l'Éducation, aujourd'hui, loin de condamner une campagne scandaleuse de dénigrement, rejoint la cabale, brandit la menace de sanctions pour les supposés « décrocheurs », ne lève pas les ambiguïtés sur le nombre annoncé d'enseignants invisibles pendant le confinement, oublie de préciser que ce nombre inclut les congés maladie. Ce déchaînement médiatique serait-il instrumentalisé pour détourner l'attention : défaillances du ministère, ordres et contre-ordres, retard dans les décisions... ? S'agit-il de disqualifier à l'avance les demandes d'une reprise rapide de discussions sur un plan pluriannuel de revalorisation de l'ensemble des personnels alors que le gouvernement entend juste s'en tenir à quelques primes différenciées ? Quelle que soit la raison de ce dénigrement, le ministre se doit désormais d'y mettre fin et d'ouvrir des concertations sur la préparation de la rentrée en septembre et sur une véritable revalorisation des personnels. Loués un jour, brocardés le lendemain, les professeurs constatent que la confiance tant vantée par le ministre ne règne décidément pas !



Frédérique Rolet, secrétaire générale

## sortie de crise

# Nouveau monde et vieux démons



À l'épreuve de la crise sanitaire, les réformes engagées par le gouvernement, retraites ou assurance chômage, entérinées ou mises en suspens, ne tiennent pas. Elles ne font qu'amplifier les dégâts. Le besoin de protection est une évidence. Tout changer, tout revoir, c'est voir la réalité telle qu'elle se présente.

La crise liée au coronavirus a joué le rôle de révélateur des inégalités sociales qui minent notre société.

Elle a révélé au grand jour l'incapacité à anticiper de l'État libéral. Chute de l'activité, prévisions de baisse sans précédent du PIB, faillites d'entreprises envisagées, tout laisse désormais craindre une explosion du chômage, une augmentation de la pauvreté, notamment celle des jeunes de moins de 25 ans, des travailleurs à temps partiel, des femmes... Le nombre d'ayants droit au RSA a augmenté. Les associations caritatives sont de plus en plus sollicitées.

La situation imposerait de repenser notre modèle dans sa globalité : poli-

tique industrielle innovante, extension du champ des services publics, véritable révolution fiscale. Or, la réponse actuelle se limite au recours à l'emprunt, à l'augmentation de la dette en soutien à l'emploi et aux entreprises.

### La dette comme caution

Si ces mesures sont indispensables, elles s'accompagneront, faute de changements radicaux du modèle, de contreparties dont les salariés feront les frais. Le mot « dette » est désormais dans les bouches de la plupart des éditorialistes avec la question cruciale de savoir qui paiera. Le président du Medef a déjà répondu, en tablant sur la création de richesses, la diminution du « coût » du travail par l'augmentation de la durée de celui-ci, de nouvelles exonérations fiscales, la réduction des jours fériés et congés payés. Il est à craindre que le slogan « travailler plus

pour sauver l'économie » soit la ligne politique des prochains mois. La Commission européenne, elle, a approuvé l'idée du plan de 500 milliards mutualisant les dettes proposé par E. Macron et A. Merkel à condition que cette somme soit destinée à « financer des réformes structurelles pour améliorer la compétitivité ». Pas d'éclipse pour les vieilles lunes, toujours prêtes à poindre...

Notre Président n'est pas en reste puisque reviennent sur la scène les réformes massivement combattues avant le confinement, notamment celle des retraites. Point n'est besoin semble-t-il de souligner en quoi en période de crise, les protections sont nécessaires et supposent plutôt une extension des droits que leur réduction. Au lieu d'une réduction du montant des

pensions par le biais de la réforme par points, il serait judicieux de reprendre la discussion pour un financement des

### Étendre les droits pour protéger

retraites permettant des améliorations. De même, il est impératif d'abandonner la réforme de l'assurance chômage, synonyme de réduction des allocations dans un contexte où le chômage va frapper encore plus lourdement, et de revaloriser les salaires plutôt que théoriser l'austérité.

La colère qui s'est exprimée avant le confinement ne s'est pas éteinte. L'aspiration au changement grandit. On a vu ces derniers jours le besoin de se retrouver pour mener ensemble des combats et des débats collectifs. Notre fédération y travaille avec d'autres. Le monde de demain ne doit pas avoir le goût rance d'un modèle économique et social dépassé. ■ Frédérique Rolet

À L'APPEL DE L'INTERSYNDICALE ET DES COLLECTIFS HOSPITALIERS



# LE 16 JUIN ET APRÈS

avec les personnels de Santé



## L'agenda du SNES-FSU

### instances

- **17 juin**  
→ **Politiques scolaires**  
Réunion du secteur alternatives et services publics de la FSU.
- **17 juin**  
→ **Protection sociale**  
Conseil d'administration de la MGEN.
- **18 juin**  
→ **CSP**  
Audience plénière du Conseil supérieur des programmes.
- **23 juin**  
→ **Commission administrative**  
La CA du SNES-FSU est convoquée par visioconférence.
- **25 juin**  
→ **Covid-19**  
Assemblée générale du Conseil commun de la Fonction publique : bilan de la crise sanitaire.
- **30 juin**  
→ **CSE**  
Participation du SNES-FSU au Conseil supérieur de l'éducation.

### audiences et groupes de travail

- **12 juin**  
→ **Mouvement**  
Groupe de travail à la DGRH sur la gestion des recours dans le cadre des mouvements intra-académiques et intradépartementaux.
- **15 juin et 2 juillet** → **Carrière**  
Concertations à la DGRH sur les lignes directrices de gestion sur les carrières.
- **16 juin** → **CHSCT**  
Groupe de travail du Comité hygiène, sécurité et conditions de travail du ministère de l'Éducation nationale.
- **16 juin** → **2S2C**  
Audition du SNES-FSU à l'Assemblée nationale sur la mise en place du dispositif « 2S2C » à l'école.
- **1<sup>er</sup> juillet** → **Égalité**  
Comité de suivi de l'accord égalité entre les femmes et les hommes (4<sup>e</sup> séance, date à confirmer).

### stages et colloques

- **18 juin** → **Collectif Formation syndicale**  
Réunion des militants en charge de la formation syndicale dans les S2 et les S3 sur le calendrier des stages nationaux.
- **29 et 30 juin** → **Stage sur CHSCT**  
Réunion des membres des CHSCT : le bilan de la crise sanitaire, ce qui sera nécessaire si nous devons nous trouver à nouveau dans cette situation... la fusion des instances CT/CHSCT.

### paritarisme

- **30 juin, 1<sup>er</sup> et 2 juillet**  
→ **CAPN Agrégés**  
Examen des propositions ministérielles d'accès au corps des professeurs agrégés par liste d'aptitude.

-----  
→ **16 juin**  
**Avec les hospitaliers**  
-----

## rendez-vous de Blois Renouer le fil de l'Histoire

Le stage national histoire-géographie se tiendra à Blois, dans le cadre des Rendez-vous de l'Histoire.

Depuis de nombreuses années, le SNES-FSU organise à Blois pour ses syndiqués un stage disciplinaire qui réunit une quarantaine de collègues. Il se déroulera cette année du 8 au 10 octobre, si le contexte le permet. Organisé sur trois jours, du jeudi après-midi au samedi matin, ce stage de formation syndicale permet de faire le point sur l'actualité syndicale et disciplinaire, et d'échanger sur l'évolution de l'enseignement de l'histoire-géographie au collège et au lycée. Il s'agit aussi de faire connaître et de mettre en discussion les propositions du SNES-FSU en matière de contenus, de pratiques, d'évaluation et de programmes. Nul doute que cette année, la rupture constituée par la période que nous vivons (confinement et discontinuité pédagogique) et ses conséquences seront au cœur des préoccupations. Les demandes d'inscription pour le stage sont closes au 15 juin, un mél pour inscription a été envoyé aux syndiqués. Nous ne pouvons encore définir le nombre de places ouvertes en raison des contraintes éventuelles de locaux liées aux dispositions sanitaires, voire au maintien même des Rendez-vous de l'histoire (RVH). À noter que cette année, l'hébergement sur place ne sera pas organisé par le



SNES-FSU mais pris en charge pour les syndiqués.

### Les femmes à l'honneur !

Le conseil scientifique des RVH a confirmé le projet de « Carte blanche » proposé par le SNES-FSU correspondant au thème de 2020 « Gouverner ». En partenariat avec l'association Mnémosyne, nous souhaitons aborder la question du gouvernement des corps des femmes. Comment le pouvoir façonne-t-il (ou non) le corps individuel comme le corps social des femmes, de la fin du Moyen Âge à nos jours ? Cette table ronde réunira trois historiennes. Participer au programme officiel des RVH manifeste la préoccupation du SNES-FSU de conserver un lien fort entre le monde universitaire, la recherche, et les professeurs d'histoire-géographie. ■

Amélie Hart Hurtasse et Christophe Cailleaux

## concours internes Recruter tous les admissibles

Le ministère, par un communiqué de presse le 3 juin, a confirmé l'annulation des oraux des concours internes.

Sont concernés par cette annulation, l'agrégation interne qui permet une promotion des personnels titulaires et les autres concours internes qui favorisent la titularisation dans un corps de fonctionnaires. Les syndicats de la FSU avaient demandé que tous les admissibles soient déclarés admis dans le cadre d'un collectif budgétaire ou à défaut que les oraux soient organisés en juin-juillet comme ceux de l'agrégation externe.

Pour les titulaires, comme pour les non-titulaires, l'admission de toutes et tous serait une mesure de justice sociale pour reconnaître leur investissement au sein de l'Éducation nationale.

Aux sessions précédentes des concours, nombre de postes n'ont pas été pourvus et ces économies pourraient aujourd'hui compenser la hausse du nombre de lauréats.

### Tergiversations

Les candidats admissibles, pour ceux qui se sont exprimés, dans leur grande majorité, rejetaient la décision initiale du ministère de devoir passer des oraux

en septembre. Cela revenait à devoir sacrifier à nouveau les vacances d'été dans une période où les bibliothèques universitaires sont fermées. Difficile par ailleurs de passer un concours en pleine rentrée scolaire. Comment auraient été affectés les lauréats qui n'étaient pas déjà en poste dans le second degré ? Les candidats non admis auraient perdu un temps précieux pour se préparer à la session des concours 2021.

Au final, le ministère a demandé aux jurys de délibérer à nouveau et de « publier une liste d'admis dans la stricte limite des postes ouverts pour chaque concours interne ».

Par ailleurs, « les admissibles non admis aux concours pourront être inscrits sur une liste complémentaire qui sera appelée en fonction des besoins toute l'année ». Les listes complémentaires ne garantissent en rien le recrutement de tous les admissibles et encore moins ceux de l'agrégation interne.

Cette solution n'est pas acceptable. Quelle frustration pour tous les candidats qui ne seront pas admis ! La moitié des admissibles ne pourra pas défendre ses chances jusqu'au bout.

Les syndicats de la FSU continuent de demander un collectif budgétaire afin que tous les admissibles soient admis. ■

Alain Billate



Les listes complémentaires ne peuvent constituer une réponse. La crise que nous venons de traverser exige des recrutements et un budget à la hauteur.

### Publicité

MERCI  
À KARINE,  
ENSEIGNANTE,  
AINSI QU'À TOUS  
LES PROFESSIONNELS  
DE L'ENSEIGNEMENT.



ASSURÉMENT HUMAIN

LA GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES et employés de l'État et des services publics et assimilés - Société d'assurance mutuelle. Entreprise régie par le Code des assurances - 775 891 140 R.C.S. Nanterre - APE 6512Z - Siège social : 148 rue Anatole France - 92300 Levallois-Perret. **GMF ASSURANCES** - Société anonyme au capital de 181 385 440 euros entièrement versé - Entreprise régie par le Code des assurances - R.C.S. Nanterre 398 972 901. Siège social : 148 rue Anatole France - 92300 Levallois-Perret.

# déconfinement Une réouverture en trompe-l'œil

Quand il n'annonce pas une mesure contraire à ce qu'il a pu affirmer quelques jours avant, Jean-Michel Blanquer aligne les données : les pourcentages de collèges ouverts, de classes concernées, d'élèves accueillis. Derrière les données, la réalité est bien plus complexe.



La réouverture des collèges et des lycées s'est faite dans des conditions difficiles sans véritable soutien de l'institution.

Au bout de quelques jours de confinement, un constat s'est imposé : les interactions sociales au collège, au lycée, dans la classe en font des lieux incontournables d'apprentissage et de socialisation. Le retour à l'école a donc un sens, mais pas à n'importe quel prix. Les garanties sanitaires étaient indispensables. Toute réouverture des collèges et des lycées devait aussi être pensée d'un point de vue pédagogique. Cela nécessite du temps pour organiser le retour des élèves de manière cohérente.

## Effet vitrine

Or, en calant le calendrier de réouverture sur un calendrier politique, en faisant correspondre à tout prix les dates de réouverture des collèges et des lycées avec le début de chaque phase de déconfinement, le ministre de l'Éducation nationale a brouillé l'objectif premier de la réouverture.

Il l'avait pourtant dit et répété, la rentrée serait sociale. Mais la réalité est bien différente : les élèves des milieux les plus défavorisés ne sont pas ceux qui sont le plus revenus. Lors

de la conférence de presse du 28 mai, plusieurs cartes étaient projetées en arrière-plan. Elles ont rapidement confirmé ces impressions par des chiffres précis. Comment l'expliquer ? Les semaines de cacophonie gouvernementale ont grandement entamé la confiance dans l'institution et tout particulièrement dans la parole du ministre.

Par ailleurs, en annonçant le retour à l'école sur la base du volontariat, Jean-Michel Blanquer a enfoncé un coin dans le concept de service public. Le volontariat, c'est renoncer à faire de l'école le lieu de la scolarité obligatoire, le lieu de l'apprentissage, de

l'échange, de la mixité sociale pour tous les élèves.

## Dans la précipitation

Plutôt que de se donner quelques jours de plus pour présenter les conditions matérielles et pédagogiques d'une reprise en présentiel pour tous, avec des garanties solides pour les familles et les personnels, le ministère, encore une fois, a œuvré dans la plus grande précipitation gouvernementale ce qui explique ce renoncement lourd de sens.

Enfin, les injonctions contradictoires se sont multipliées mettant les personnels dans des situations profession-

nelles inconfortables. On a ainsi vu le ministre annoncer très tranquillement que les conseils de classe devaient se tenir le plus tard possible au mois de juin, alors même que les procédures d'orientation étaient sur le point de se terminer ! Et depuis le début de la crise, existe-t-il d'autres professions qui ont découvert par médias interposés les consignes de leur hiérarchie ?

Isolés ou subissant des ordres et contre-ordres déstabilisants, les personnels ont assuré la réouverture des établissements sans soutien mais avec leur conscience professionnelle. Derrière les données et la vitrine ministérielle, encore et toujours, ce sont les personnels qui ont tenu le service public. ■ Sophie Vénétau

## Prof bashing : indigne et irresponsable

« Où sont les profs », « les profs abandonnent les élèves », « enseignants en roue libre », face à ces propos relayés sans recul critique par plusieurs médias, la colère et l'indignation sont grandes. Pendant le confinement, quand le ministre de l'Éducation nationale se perdait en annonces contradictoires, semant le trouble dans la communauté éducative, les professeurs continuaient d'inventer des solutions pour faire cours à distance, pour contacter les familles par tous les moyens possibles... en un mot de faire vivre le service public d'éducation. Seuls. Avec leurs moyens. Parce que la communauté éducative, confinement ou pas, n'a qu'un seul objectif : la réussite de tous les élèves. Aujourd'hui, dans les établissements ou à distance, les professeurs poursuivent, coûte que coûte, leur travail avec les élèves dans cette fin d'année si étrange. C'est sans doute plus discret qu'une déclaration ministérielle, qu'une pseudo-enquête dans un JT de 20 heures. Mais sans aucun doute, c'est beaucoup plus efficace pour nos élèves.



En laissant prospérer ce dénigrement systématique d'une profession qui a été au rendez-vous de la crise, le ministre joue un jeu dangereux. Le SNES-FSU exige qu'il s'exprime publiquement pour dénoncer cette campagne calomnieuse. ■ S. V.

## retour Distanciel, présentiel, cumul inenvisageable !

Au sortir d'un enseignement exclusivement distanciel, la reprise a aussi son lot d'épreuves. Retrouver une organisation et un service bouleversés, enseigner en appliquant le protocole sanitaire et parfois cumuler distanciel et présentiel...

Créer *ex nihilo*, dans l'urgence, des contenus, des supports pédagogiques pour un enseignement à distance, réussir à communiquer avec élèves et familles... La charge de travail fut lourde, voire écrasante avec fatigue et stress au rendez-vous. Continuer l'enseignement distanciel au même niveau avec des cours en présentiel, même pour peu d'heures, est inenvisageable. D'autant que la reprise impose nouvelles préparations, adaptations, interrogations à surmonter seul bien souvent. Pourtant, dans les établissements, le cumul est une réalité pour beaucoup.

## Ne rien se laisser imposer

Les décrets de 2014 définissent nos ORS en heures d'enseignement (devant élèves) et des missions liées au service d'enseignement. Aucune référence à l'enseignement à distance bien sûr. Vous pouvez vous en tenir à ces textes, si la charge de travail liée à un cumul vous paraît écrasante du fait de l'organisation de votre établissement ou de contraintes. Personne ne peut imposer un ratio d'heures présentiel/dis-

tanciel ou une quelconque conversion.

Avec des services souvent moindres à ce qu'ils étaient en mars, des collègues font le « choix » de cumuler. Pour conserver ses propres élèves, éviter des situations plus complexes... Certaines directions laissent les enseignants organiser leur travail. Mais d'autres tentent d'imposer des heures de classes virtuelles, des travaux à envoyer et à corriger, d'être filmé en classe, etc. Les modalités d'articulation entre enseignements présentiel et distanciel vous appartiennent entièrement. La liberté pédagogique est toujours dans le code de l'éducation et les circulaires du 4 mai et du 3 juin confirment que les « objectifs pédagogiques » des réouvertures « s'appliquent, selon des modalités laissées à l'appréciation des professeurs ».

## Vigilance

Le ministre annonce des États généraux du numérique éducatif en septembre. Tenter un bilan des pratiques réelles

en temps normal et pendant la crise ? Écouter les besoins du terrain ? Pourquoi pas. Instrumentaliser la crise pour développer

l'enseignement à distance, une « hybridation », alors que la profession exprime une large insatisfaction et que le creusement des inégalités se confirme ? Non ! L'état devrait-il faire des chambres, salons ou tout autre lieu privé les lieux d'une part croissante des apprentissages des élèves ? Quelles associations et quelles offres privées occuperont le terrain ? Pour le SNES-FSU, l'État doit garantir à tous des lieux et des temps d'apprentissage propices, favorables, neutres et laïcs. La classe en somme. ■ Yannick Lefebvre

## rentrée 2020 Forcément pas comme les autres

Septembre, la rentrée... les images qui alimentent les reportages de ce marronnier de la fin de l'été viennent à l'esprit : découvrir ses classes, ses élèves, ses collègues, parfois un nouvel établissement. Qu'en sera-t-il dans deux mois ?

À l'heure actuelle impossible de dire quelle sera cette rentrée 2020 tant cette année a montré qu'il était bien hasardeux de tirer des plans sur la comète. Mais une chose est certaine, quelles que soient les conditions sanitaires, cette rentrée ne sera pas comme les autres. Que le Covid-19 ait quasiment disparu et il faudra commencer l'année en se souvenant que nos élèves sortent d'une année inédite. Que le virus soit toujours en circulation et il faudra aussi se préparer à une année peut-être

ponctué de confinements locaux ou généralisés.

## Avec des certitudes

Mais si l'incertitude plane encore sur les conditions sanitaires de rentrée, des certitudes s'affirment. Les inégalités se sont creusées, l'enseignement à distance ne remplacera jamais la présence d'un adulte aux côtés des élèves, la classe est le lieu des apprentissages, et l'établissement est un lieu de socialisation et d'interactions.

Sans surprise, les premières réponses apportées par le ministre sont pour l'instant très loin d'être à la hauteur. Jean-Michel Blanquer se borne à dérouler des réponses qui s'inscrivent dans son projet pour l'école. Un projet où les réformes inégalitaires ne sont pas remises en cause, où les États généraux du numérique ne sont qu'un paravent à une offensive promouvant le

numérique commercial au bénéfice de la EdTech, où les 2S2C sont un moyen d'externaliser certains enseignements et où la question des inégalités n'est pour l'instant renvoyée que vers les vacances, désormais qualifiées d'apprenantes, dans un peu subtil tour de passe-passe sémantique.

Des milliers d'élèves décrocheurs à ramener vers l'école, un défi éducatif

## Des mesures résiduelles et ponctuelles en guise de réponses

immense et inédit pour pallier les inégalités qui se sont accentuées, la nécessité de repenser l'état des locaux, de reconnaître l'investissement sans faille des personnels... et le ministre répond par des mesures résiduelles et ponctuelles sans jamais aborder la question cruciale des moyens pour le second degré. Pendant ce temps-là, chez nos voisins européens, à l'instar de l'Italie ou l'Espagne, des plans de plusieurs centaines de millions d'euros sont annoncés...

Pour le SNES-FSU, répondre au caractère urgent et exceptionnel de la situation impose de penser à la fois des mesures d'urgence pour la rentrée et un plan plus structurel, de long terme, pour le second degré : aménagement des programmes dès septembre, moyens pour permettre de travailler avec les élèves en difficulté, travaux cet été dans les locaux et plan pluriannuel d'aménagements et de constructions, programmation sur plusieurs années de recrutement de personnels d'enseignement et d'éducation, d'autres réformes du bac et du lycée, équipement des personnels et des élèves... la rentrée de septembre ne ressemblera à aucune autre. Mais le ministre qui se dit si souvent prêt, semble bien loin de ces considérations, en alignant pour l'instant quelques mesures cosmétiques. ■ S. V.



La rentrée prochaine offre une multitude d'incertitudes. Les réponses du ministre font pourtant fi du caractère urgent et exceptionnel de la situation.

# lycée Au bord de la crise de nerfs

Après les attermoissements sur les modalités de la session 2020, le ministère s'obstine avec la mise en œuvre de réformes qui affaiblissent considérablement l'offre de formation.

Le confinement, le risque sanitaire : rien n'y a changé ! À ce jour, les suppressions de postes sont maintenues et la réforme du lycée doit se poursuivre avec la session 2021 du bac comme aboutissement d'un projet ministériel plus global de démantèlement du système éducatif.

## Haro sur les postes

En réduisant les horaires d'enseignement et les possibilités de groupes à effectifs réduits, en refusant le financement des options, en obligeant à l'abandon d'une spécialité de la Première à la Terminale, la réforme du lycée génère des suppressions de postes. Plus de 1 100 postes seront supprimés pour la rentrée prochaine, comme si, d'un coup, dix lycées étaient rayés de la carte.

Les enseignements scientifiques, sauf les SVT, paient un lourd tribut au



L'opération favorite du ministère est la soustraction : l'un des effets de la réforme du lycée est la suppression de postes dans de nombreuses disciplines. Il faut donner le temps et les moyens nécessaires aux personnels et aux élèves.

projet ministériel de réserver les mathématiques à une minorité d'élèves dans la série générale et de laminier les séries technologiques. Au moins 465 postes sont supprimés en Sciences de l'ingénieur et des techniques industrielles (SII), ce qui représente plus de 5 % des effectifs des professeurs titulaires de la discipline.

465 postes sautent par ailleurs en mathématiques et 93 en physique-chimie. La concurrence entre les spécia-

lités fragilise aussi les sciences économiques et sociales (SES) – qui perdent au moins 80 postes –, et toutes les langues vivantes autres que l'anglais. La disparition de nombreuses options et le regroupement des élèves dans les enseignements communs font disparaître des postes partout, notamment en lettres, en langues vivantes et enseignements artistiques.

Alors que le ministre n'hésite pas à dire qu'il faudra privilégier les effectifs réduits pour garantir la sécurité sanitaire, il laisse donc la rentrée prochaine

se préparer avec moins de professeurs et davantage d'élèves dans des classes, dont le cadre explose sous l'effet du principe du lycée à la carte.

## Peur sur le bac

Si les inquiétudes pèsent sur la rentrée, les incertitudes sur le bac ne sont toujours pas levées. Après des semaines d'informations parcellaires et parfois contradictoires, le ministère vient enfin de finaliser la note de service formalisant la procédure du bac au contrôle continu pour cette session. Si elle lève un certain nombre d'inconnues, la note va parfois moins loin dans la précision que certaines circulaires ou vade-mecum rectoraux, tous établis les semaines passées dans le cadre d'échanges plus ou moins formels avec le ministère.

La stratégie ministérielle qui consiste à retenir l'information et surtout à cloisonner sa communication a accru les difficultés dans les établissements où nombre de professeurs se sont vus sommés de fabriquer une note de livret scolaire sur la base d'interprétations de discours officieux plutôt que d'un cadrage national clair. Une fois de plus, le ministère a préféré laisser faire un peu tout – voire n'importe quoi – localement plutôt que de garantir une égalité de traitement entre les candidats déjà bien malmenés.

Chacun peut retrouver les informations mises à jour à l'adresse suivante : [www.snes.edu/Bac-session-2020-mode-d-emploi.html](http://www.snes.edu/Bac-session-2020-mode-d-emploi.html).

## EAF, il comprend vite, mais...

Qui, hormis le ministre, voulait encore organiser l'épreuve orale de français en juin, alors que toutes les autres épreuves étaient annulées et remplacées par les moyennes annuelles ? Personne ! Il a quand même fallu deux mois pour que cesse cet entêtement. On ne peut certes trouver satisfaisant le recours au contrôle continu, mais, dans le contexte actuel, il était impossible de préparer correctement les élèves et de garantir l'égalité de traitement entre candidats. Par ailleurs, aucun texte de cadrage sur la méthode de calcul de la note d'EAF n'est paru à ce jour...



Plus que jamais, la nécessité d'une année transitoire qui concernerait l'organisation et le contenu des enseignements comme les modalités des épreuves du bac s'impose ! Comment par exemple imaginer possibles la tenue des E3C de Première en janvier et des épreuves nationales de spécialités en mars prochains ? Plus que jamais, il faut des moyens pour enseigner.

Pour la session 2021, les textes cadrant la prise en compte des notes des épreuves anticipées de français et des Épreuves communes de contrôle continu (E3C) tardent aussi à paraître. Plus que jamais, il faut abandonner des réformes qui réduisent les élèves comme les personnels à des données dans un tableau. ■ Claire Guéville

## 2S2C Coup de com' ou coup de Trafalgar ?

Le dispositif « Sport, Santé, Culture, Civisme » (2S2C), imaginé sans aucune concertation dans le cadre de la réouverture des établissements scolaires, pose question et impose beaucoup de vigilance.

Annoncé de façon unilatérale par le ministre le 21 avril et inscrit dans la circulaire du 4 mai (réouverture des établissements), il vise à permettre aux

élèves de réaliser, sur le temps scolaire, des activités sportives et culturelles encadrées par des animateurs issus de clubs ou d'associations.

Mais est-ce une mesure de circonstance permettant d'aider les collectivités territoriales à accueillir les élèves qui ne peuvent être pris en charge par les enseignants ? Ou est-ce un dispositif pérenne visant à remplacer, dès la rentrée de septembre, les projets, dispositifs et ateliers mis en place habituellement dans les établissements scolaires par les équipes, parfois en partenariat avec des structures cultu-

relles, des artistes ou d'autres intervenants ?

## Les disciplines menacées ?

Il serait inacceptable que la vision ministérielle d'une école resserrée sur les fondamentaux (lire, écrire, compter, respecter autrui) puisse conduire à la suppression des ateliers artistiques et de la chorale, conduits par les professeurs, voire à une déscolarisation de l'éducation musicale, des arts plastiques ou encore de l'EPS.

Ces disciplines font partie intégrante de la culture commune et doivent être enseignées par des professeurs formés dans le cadre du service public d'éducation.

Pour le SNES-FSU, les champs d'intervention et les missions de chacun doivent être respectés. L'utilisation du matériel et l'occupation des locaux doivent bénéficier en priorité aux enseignements.

Si, dans la période, proposer des activités périscolaires aux élèves peut avoir du sens, ce dispositif pose de nombreux problèmes et n'est pas acceptable en l'état. Il est nécessaire que la communauté éducative soit consultée pour préciser ses objectifs et son cadrage. Soyons vigilants dans nos établissements. N'hésitez pas à signaler toute dérive constatée. ■

Sandrine Charrier

## DNB 2020

# Mieux vaut tard que jamais !

La note de service a été publiée le 4 juin, soit très tardivement. Elle laisse par ailleurs la porte ouverte aux injonctions des chefs d'établissement.

Elle précise les notes à retenir pour le DNB : celles du début du troisième trimestre sont neutralisées et ne peuvent être utilisées que pour affiner l'appréciation. Cela devrait mettre un terme à la fabrication des notes en vue de l'examen. Le bulletin du troisième trimestre ne comportera donc pas de moyenne.

D'après la note de service, le jury final pourra relever les résultats des élèves dans les disciplines où les moyennes de l'établissement sont inférieures aux notes moyennes obtenues lors de la session précédente et si une appréciation valorisant l'assiduité le justifie. Attention : il ne faudrait pas que des élèves qui ont vécu un confinement difficile soient pénalisés par cette mesure. Cela exige de réfléchir collectivement à la façon de rédiger les appréciations.

Dans ces établissements, certains

chefs se sont montrés très imaginatifs et ont préconisé du travail supplémentaire aux enseignants pour transformer les compétences en notes. La note de service propose une transposition (niveau de maîtrise insuffisante : note jusqu'à 5 / fragile : jusqu'à 9 / satisfaisante : jusqu'à 14 / très bonne maîtrise : jusqu'à 20) qui ne correspond pas à celle d'Affelnet pour l'orientation !

## Quid du second conseil de classe ?

Nulle part dans cette note de service, il n'est fait mention de deux conseils de classe de Troisième, contrairement à ce qui prévaut dans la foire aux questions du ministère. Il est donc possible de s'appuyer sur la circulaire pour demander au chef d'établissement de ne pas multiplier le nombre de conseils de classe, sa réunion fin juin s'avérant inutile puisqu'il faut évaluer les domaines du socle pour les procédures d'orientation.

Il reste bien clair que la solution du « moindre mal » décidée par le ministère cette année est exceptionnelle. Le SNES-FSU continue de porter un projet de DNB qui prenne en compte l'ensemble des disciplines. ■

Anne-Sophie Legrand



Quels dispositifs existants les 2S2C viennent-ils supplanter ? Avec quelles conséquences ?

## Pas satisfait du résultat de l'intra ?



Contactez la section académique du SNES-FSU !

Lorsque vous aurez connaissance du résultat du mouvement intra, si vous n'obtenez pas votre vœu 1, que vous soyez affecté sur un autre de vos vœux, que vous soyez affecté en dehors de vos vœux en extension ou que vous n'obteniez pas de mutation, contactez la section académique du SNES-FSU afin d'envisager avec les élus et militants la possibilité de déposer un recours auprès du rectorat. Le SNES-FSU vous proposera des modèles de recours à compléter et à adapter, vous accompagnera dans les démarches et vous représentera auprès de l'administration.

C'est le premier mouvement pour lequel les commissions paritaires ne sont plus consultées en amont des opérations. Il est donc crucial de vous assurer qu'il n'y

a pas d'erreur en vous faisant aider des élus du SNES-FSU dont l'expertise n'est plus à démontrer. Déposer un recours et demander à être assisté par un représentant du SNES-FSU dans vos démarches est prévu par les lignes directrices de gestion : il serait dommage de ne pas le faire.

## À vos rangs. Fixe !

Pendant la crise sanitaire, le gouvernement persiste. Un projet de décret confie la mise en place du Service national universel (SNU) aux recteurs. Le gouvernement veut imposer un dispositif qui prétend définir un mode nouveau d'adhésion des jeunes à la nation en référence à la culture militaire : salut au drapeau et hymne national relèvent plus de l'embrigadement que d'un réel projet éducatif.

Le SNU tourne le dos à ce que le SNES, aux côtés de la FSU, porte pour la jeunesse, en termes de liberté, de sens critique, d'émancipation et de droit du travail. Le SNES-FSU, porteur d'un autre projet éducatif, en demande l'abandon. Le budget alloué au SNU doit être réinvesti dans l'éducation nationale.

# collège, lycée Repenser les programmes d'après



Il faudra réaménager les programmes, les alléger parfois, et les recentrer sur le cœur des disciplines, en visant une exigence de culture commune accessible à tous les élèves.

Les programmes scolaires ne pourront être mis en place à la rentrée comme si de rien n'était... De nombreux élèves ont travaillé à distance pendant le confinement, mais certains ont baissé les bras devant les difficultés sociales, matérielles, techniques, scolaires...

Les professeurs tenteront de s'adapter à la réalité des acquis de leurs élèves, mais des aménagements de programmes sont indispensables dans certaines disciplines, ainsi que des dédoublements notamment dans les disciplines expérimentales et en langues vivantes.

## Des réalités diverses

En mathématiques, des ajustements pourraient être remis à jour chaque année, en s'étalant sur une période de trois ans afin de prendre en compte au fur et à mesure les difficultés constatées, au cycle 4 comme en lycée, en veillant à ne pas trop insister sur la programmation. Au collège, priorité aux programmes de calcul, aux fonctions, à la résolution d'équations simples. En sciences physiques, au collège, des coupes sont possibles lorsque les attendus recouvrent des concepts complexes.

En SVT, des allègements pourraient notamment porter sur le thème « Planète Terre » car des éléments sont vus au cycle 3 et aussi en physique chimie. Dans ces deux disciplines, au lycée, il sera nécessaire d'alléger des parties de programmes, notamment celles nécessitant des acquis des classes antérieures. Les contenus de l'enseignement scientifique sont également à modifier en profondeur.

En histoire et en géographie, au collège comme au lycée, la fusion de thèmes est parfois possible, ou des sujets au choix. En histoire au lycée, les « points de passage et d'ouverture » pourraient être explicitement rendus facultatifs. En SES en Seconde, il serait possible de supprimer des objectifs d'apprentissage, notamment les aspects les plus techniques des chapitres d'économie, et en Terminale de

réduire le nombre de chapitres exigibles pour l'épreuve de baccalauréat.

En langues vivantes au lycée, la diminution du nombre d'axes à traiter et de documents à étudier se pose.

En français en Première, il serait possible d'alléger le nombre de textes à présenter à l'oral.

En voie technologique, il faut recentrer les programmes sur le cœur des séries technologiques, c'est-à-dire les enseignements spécifiques. Pour les enseignements transversaux, il faudrait repérer les contenus utiles aux enseignements spécifiques. La logique va donc au-delà de « simples » aménagements.

## La question des examens

Les sujets du DNB devront nécessairement tenir compte du contexte. Quant au baccalauréat, dans l'urgence

de la réforme rejetée par la profession, des adaptations de sujets seront nécessaires pour les E3C ainsi que pour les épreuves de spécialité dont le report en juin est indispensable.

Le SNES-FSU demande une concertation sur l'ensemble de ces sujets, en urgence. ■

Sandrine Charrier

## Collège : les programmes passent au vert

« Les enjeux relatifs aux changements climatiques, à la biodiversité et au développement durable » vont être renforcés dans les programmes du collège dès la rentrée prochaine. Si certains ajouts peuvent être pertinents en sciences physiques et SVT, ils conduisent à un alourdissement des programmes. En technologie, ces renforcements posent question dans la conception même de la discipline (approche de type STI2D). En géographie, le remplacement du terme « changement global » par « changement climatique » est réducteur ; une approche globale est plus que jamais nécessaire pour comprendre le monde. Dans d'autres disciplines comme par exemple en français, langues vivantes, arts plastiques, des pistes de travail sont précieuses et peuvent enrichir les questionnements. Pour le SNES-FSU, ces enjeux sont essentiels et devraient faire partie intégrante de la réflexion sur les programmes, dès leur conception.

## Psy-ÉN Attention, danger !

La Cour des comptes vient de publier un rapport sur les médecins et les personnels de santé scolaire.

Ce service de la santé scolaire est piloté au niveau des DSDEN et contractualisant avec les ARS, or le rapport propose d'y intégrer les Psy-ÉN et les assistantes de service social. « Cette fois-ci, nous y ferons des propositions intéressantes et ce ne sera pas un rapport à charge », avait affirmé la magistrate qui avait consenti à une audience de dernière heure... Le SNES-FSU ne partage pas cette affirmation, les propositions n'ont rien d'avantageux.

## Statut sur la sellette, missions en équilibre

Le SNES-FSU redoute un glissement des missions : les Psy-ÉN seraient assignés aux seules problématiques de santé mentale à l'École. En les rapprochant des médecins, il y a bien la volonté d'écarter les missions d'aide à l'élaboration des projets d'avenir et

de contribution à la réussite scolaire, et de les concentrer sur les seuls soins et dépistages. Cette vision médicalisée de la psychologie et de l'école ne correspond ni aux besoins des élèves et des familles, ni à ceux des équipes éducatives. Par ailleurs, la Cour des comptes préconise de transférer les budgets RH afférents aux corps des Psy-ÉN de la ligne des enseignants des premier et second degrés à la ligne « vie de l'élève ». Le risque à terme serait de voir disparaître les spécialités. Enfin, le rapport propose sa lecture de l'arrêté du 9 mai 2017 sur le temps de travail des Psy-ÉN et du décret relatif à l'aménagement du temps de travail du 25 août 2000. Il jette l'opprobre sur les Psy-ÉN qui travailleraient bien en deçà des 1 607 heures annuelles ! La Cour préconise donc d'augmenter ce temps de travail en oubliant que les activités des Psy-ÉN de préparation, de compte-rendus, de travaux de recherche et d'approfondissement sont réalisées en dehors des 27 heures inscrites à l'emploi du temps.



Les propositions de la Cour des comptes sont inquiétantes pour les Psy-ÉN.

Les Psy-ÉN et DCIO ne sont pas dupes : les propositions de la Cour des comptes répondent à une logique comptable. Une fois le service de santé scolaire créé, il ne faudra pas bien longtemps pour y transférer tous les personnels, péle-mêle, ce qui correspond en tout point à la loi 3D (décentralisation, différenciation et déconcentration). Assurément, les Psy-ÉN et les DCIO du SNES-FSU s'y opposeront ! ■

Géraldine Duriez

## AESH Loin du compte

Lors de l'installation du comité de suivi le 27 février 2020, le ministère s'était donné comme objectif de « transformer très positivement la situation des AESH ».

L'agenda social qui devait donner corps à cette promesse prévoyait d'aborder trois sujets d'ici la fin de l'année : finalisation du guide RH, temps de travail et rémunération, référents AESH. La crise sanitaire a suspendu cet agenda. Elle a aussi montré que malgré l'affichage de belles intentions, les AESH sont encore trop souvent oubliés par l'institution lorsqu'il s'agit d'établir des protocoles pour protéger les personnels, et méprisés lorsqu'il est question de reconnaître leur engagement, notamment par la « prime COVID » dont ils sont majoritairement écartés, puisque, comme l'a dénoncé le SNES-FSU, seuls ceux qui ont participé à l'accueil des enfants de personnels indisponibles peuvent y prétendre.

L'agenda social est malgré tout relancé et les trois sujets cités plus haut seront travaillés d'ici début juillet.

## Faire avancer les revendications

Le guide RH a été finalisé : la version définitive qui doit être diffusée pour la rentrée de septembre n'est pas encore connue, mais le SNES-FSU a pu faire entendre ses revendications pour que les formulations retenues

soient les plus claires et les plus protectrices possible. Il n'a cessé de l'affirmer, et le ministère a repris cette expression à son compte : « le guide RH est un outil pour les AESH pour faire valoir leurs droits ».

Au sujet des référents AESH, un projet d'arrêté est soumis à concertation : il fixe les conditions d'accès à cette fonction, il encadre les missions qui peuvent leur être confiées et définit la procédure de sélection. Ce texte laisse une trop grande marge de manœuvre aux autorités académiques et départementales, notamment pour ce qui concerne les missions. Le SNES-FSU y a fait inscrire le principe du volontariat. Ce texte ne dit rien de la rémunération qui sera traitée dans un décret articulant décharge horaire et régime indemnitaire, les détails de ce projet ne sont pas connus à l'heure où nous bouclons ce numéro.

Quant au dernier sujet qui traite du temps de travail et de la rémunération, il ne progresse pas. Quatre mois et demi après l'installation du comité de suivi, le ministère est toujours incapable de faire des propositions sonnantes et trebuchantes pour augmenter les quotités de travail et les rémunérations. Cette incapacité qui s'est révélée lors de la réunion du comité de suivi du 9 juin montre que, contrairement aux belles paroles, ni la rue de Grenelle, ni Bercy, ni Matignon, ni l'Élysée n'ont vraiment pris la mesure de l'urgence qu'il y a à améliorer la situation des AESH ! ■

Emmanuel Séchet

## Petits arrangements

### entre amis en Macronie...

Pendant la crise sanitaire, de nombreuses entreprises de la high tech motivées par de prétendus élans philanthropiques, ont mis leurs ressources à disposition. Il s'agissait de contribuer à la continuité pédagogique et à la Nation apprenante. C'est le cas de Glose éducation, dirigé par N. Princen, ex-conseiller numérique de N. Sarkozy. L'Onisep, seul éditeur public d'information sur les formations et les métiers, avait également mis gratuitement à disposition sur son site ses publications habituellement payantes. Fin mai, sa directrice annonçait un accord avec Glose, à qui elle cède gratuitement ses contenus. Alors que l'Onisep et ses délégations régionales sont à l'os et subissent un véritable plan social, ce partenariat public/privé est tout bénéfique pour Glose qui obtient la caution de l'ONISEP et rafle la mise.

## DELIF, tous égaux ?

La session 2020 du Diplôme d'étude en langue française (DELIF) préparé par les élèves allophones a été unilatéralement reportée pour les lycéens à la première quinzaine d'octobre avec inscription d'ici fin juin 2020. Les autres élèves passeront à la session 2021. Les enseignants référents de français langue seconde sont chargés de prendre contact avec les élèves. Cette solution ne correspond pas à nos attentes. Elle fait courir le risque que des EANA (Élèves allophones nouvellement arrivés) disparaissent des radars après l'été. Pourquoi ne pas avoir soumis l'obtention du DELIF 2020 au contrôle continu ? D'autre part, il faudra être vigilant et veiller à ce que le droit des élèves allophones à bénéficier de l'appui UPE2A (unités pédagogiques pour élèves allophones arrivants) soit reconduit l'an prochain, ce qui est loin d'être garanti.

+ 25 %

De personnes accueillies par les Restos du cœur après la crise de 2008.

Quel bilan aujourd'hui ?

# De la pluralité des réouvertures

vie scolaire

Quand le feu tricolore s'affole (du rouge à l'orange, du rouge au vert), que les discours du Premier ministre contredisent ceux du ministre (calendrier, assouplissement du protocole...), c'est l'institution scolaire qui doit faire avec les incohérences et les pressions. Les personnels de vie scolaire ne sont pas épargnés. La reprise, même progressive, soulève des questions très concrètes tant organisationnelles ou sanitaires qu'éducatives et pédagogiques. Elle met en lumière des enjeux rarement débattus dans les établissements. Elle met en lumière les enjeux sanitaires, organisationnels, éducatifs et pédagogiques.

## rentrées Ici et demain

Le défi est de taille pour les espaces vie scolaire, la gestion des flux et des personnes, l'accueil aux entrées et sorties d'établissements. Les CPE, en lien avec les AED, s'engagent depuis plusieurs semaines pour penser en équipe les conditions d'accueil. Définir collectivement des objectifs à cette reprise, organiser ensemble la prise en charge (éducative, sociale, psychologique, médicale, sanitaire) des élèves sont des impératifs.

Dans un contexte où le moindre geste quotidien revêt une complexité extrême, nos pratiques professionnelles sont à réorganiser sans perdre de vue les objectifs pédagogiques et éducatifs. Le fonctionnement de la vie scolaire peut donc varier d'un établissement à l'autre en fonction de l'organisation pédagogique retenue en équipe. S'il est bien évident que ces contraintes sanitaires sont à l'opposé des enjeux de sociabilité d'un établissement scolaire, l'organisation des espaces vie scolaire est à repenser en fonction de la nécessité de limiter les brassages d'élèves et les circulations des personnes

### À plein temps

L'organisation de l'établissement, ainsi que le nombre d'élèves accueillis peuvent amener à réaménager le travail des AED mais toujours dans le respect de leur contrat. Le respect par les élèves de la distanciation physique et des gestes barrières risque de monopoliser les AED, de même que celui des règles de circulation. Le risque pour les CPE, dans cette phase, est d'être également phagocytés par toute cette organisation. Le suivi éducatif des élèves doit rester plus que jamais leur mission prioritaire, notamment pour ceux qui auront été les plus fragilisés. Ils gardent en effet toute leur place dans le nécessaire

## à Rennes Donner du sens

Pour l'essentiel, les CPE et les assistants d'éducation ont accueilli le déconfinement avec un certain soulagement. L'envie de revenir dans les établissements a très vite pris le dessus sur les craintes, pourtant encore bien présentes. La découverte du protocole et son adaptation à l'établissement ont été des moments intenses d'activité et de réflexion. L'expertise professionnelle des collègues s'est exprimée à plein dans cet exercice : transposer un protocole en cadre de vie et d'apprentissage, à même de réinstaurer un accompagnement pédagogique en présentiel. Il a fallu penser l'accueil, les déplacements, les lavages des mains, les passages aux toilettes, la restauration, l'information des élèves, la communication avec les familles, les contrôles d'absences, l'accès aux transports... et concevoir un nouvel environnement transfiguré par beaucoup de signalé-



« recueil de la parole » des élèves en restant un de leurs interlocuteurs privilégiés au sortir de cette période traumatisante.

Le ministre abrite la pauvreté de sa réflexion derrière un certain nombre de fiches en ligne, proposant des pistes de travail hétéroclites d'intérêt variable. Or, les personnels n'ont pas besoin qu'on leur dise comment faire leur métier, ils l'ont bien prouvé lors du confinement.

### Préparer la rentrée de septembre

Une reprise, donc, dans des conditions très contraintes, rendue possible pour le moment par le faible effectif concerné. Cette crise sanitaire souligne le manque criant de personnels de vie scolaire. Elle doit être l'occasion de moyens supplémentaires en CPE, AED, personnels médico-sociaux dans le cadre d'un plan de relance pour la rentrée 2020. Le SNES-FSU demande le prolongement exceptionnel d'une année du contrat des AED qui terminent leur sixième année pendant cette période et qui en font la demande. Il restera vigilant à toute tentative de dénaturer métiers et missions. ■

Olivier Raluq



tique, des mètres de rubalise, quantité de flèches et des sens interdits...

D'un établissement à l'autre, comme à l'accoutumée, la concertation a été soit de mise soit totalement absente. Les objets de conflits se sont assez logiquement déclarés dans certains établissements : quand toutes les lignes sont remises en question, tout ou presque peut-être remis en cause. Le SNES-FSU a permis, par ses interventions, de limiter certains abus, cela s'est

### Florilège...

- **Lyon** : Intervention auprès du recteur en CTA pour faire cesser les pressions d'un proviseur sur les AED. Il exigeait un rattrapage des heures non effectuées pendant le confinement sous prétexte d'un temps de travail annualisé.
- **Clermont-Ferrand** : Un proviseur donne l'ordre aux CPE de lui rendre compte du travail en distanciel des professeurs. Refus des collègues.
- **Caen** : Intervention du SNES-FSU auprès du rectorat concernant des établissements demandant à des AED non-volontaires de venir pendant le confinement effectuer des tâches administratives (mise à jour de panneaux d'affichage, photocopie de documents administratifs...).
- **Ille** : Accueil des enfants des personnels soignants. Plusieurs sollicitations du SNES-FSU par des AED menacés de non-renouvellement s'ils ou elles ne participaient pas à l'accueil de ces enfants.
- **Orléans-Tours** : Pressions répétées sur des CPE logés par « Nécessité Absolue de Service » (NAS) pour effectuer des tâches en dehors de leurs missions au prétexte qu'ils ou elles étaient logés et donc sur place.

traduit en retour par de nouvelles adhésions, marque de confiance des collègues à notre égard.

### Mauvaise passe

Pour l'essentiel les élèves étaient heureux de revenir dans un établissement pourtant bien différent de celui qu'ils ont connu. Le cadre est autrement plus rigide que les règles que ces mêmes élèves négligent dans les espaces publics. Intimidés voire tétanisés, ils ont partagé avec leurs enseignants la satisfaction de découvrir des cours à très petits effectifs.

Techniquement, le déconfinement semble maîtrisé, mais à quel prix ? Combien d'élèves sont et seront laissés sur le côté ? Que de renoncements à nos valeurs. Que de principes de contrôle et de règles éloignés de nos aspirations. La situation est exceptionnelle. Il ne faudra pas qu'à l'avenir nos établissements soient transformés par les restrictions que nous devons, par la force des choses, respecter actuellement. ■

Pierre-Yves More

## à Besançon Aujourd'hui on improvise

La situation des vies scolaires durant le confinement a été très disparate car liée à la conception locale du suivi scolaire. Certaines directions plus que zélées ont exigé qu'AED et CPE soient aux ordres dans les établissements, quitte à faire tapisserie, faute de présence d'élèves. Certaines ont introduit le télétravail et sommé les AED de joindre tous les élèves (alors que bon nombre de ceux-ci étaient déjà en contact régulier avec leurs enseignants), mais sans mettre à leur disposition de téléphone autre que personnel. À la sortie du confinement, on a vu ici et là s'organiser une rentrée à marche

forcée dès le 11 mai, au mépris du protocole sanitaire, pour un retour des élèves au final le... 8 juin ! En revanche, d'autres établissements sont restés mesurés, ne ciblant qu'un suivi des élèves décrocheurs ou, après le 11 mai, ne demandant qu'une présence utile dans l'établissement pour planifier la fermeture définitive des internats avant désinfection des locaux, par exemple.

Cette période, vécue très diversement, a en tout cas montré la vulnérabilité des AED, personnels contractuels, face aux injonctions hiérarchiques. ■

Nathalie Fairve

## à Créteil Reprise au pas de charge !



Créteil a fait partie des quelques académies classées rouges le 11 mai puis orange le 2 juin. Pour autant, les vies scolaires n'ont pas été épargnées. Rappelons qu'elles ont contribué à maintenir le lien avec les élèves pendant le confinement, sans matériel, souvent sans consigne, parfois sans nouvelle des directions d'établissement.

Rarement associés aux réflexions sur le protocole sanitaire, CPE et AED ont souvent été « invités » à reprendre leur poste, alors que l'académie était en rouge.

Ordres, contre-ordres, appels téléphoniques répétés incitant à « être volontaire » ; un AED demandait-il une confirmation écrite, aussitôt, toute sollicitation cessait. De nombreux CPE se sont vus reprocher de

ne pas avoir impliqué les AED dans le suivi des absences (sic) durant le confinement. Des AED ont parfois été convoqués alors qu'il n'y avait pas de travail. Lorsqu'ils ont fait savoir l'inutilité de la chose, on les a menacés de ne pas reconduire leur contrat. Courant mai, nombreux sont ceux qui se sont retrouvés contraints de se rendre dans leur collège sans matériel de protection.

Le confinement a fait oublier à quelques-uns le plus élémentaire savoir-vivre et a parfois confiné à l'absurde, ainsi ce chef d'établissement réclamant des justificatifs d'absences à des AED présents ! Le monde d'après, c'est celui d'avant en plus autoritaire, en plus décomplexé. ■

Jean-Michel Gouézou, Mathieu Logothetis

# confinement La Sécu n'a pas fini de trinquer

Le 2 juin, G. Darmanin annonçait un déficit de la Sécurité sociale de 52,2 Md€ pour 2020. Cette somme devrait s'accroître et, plus grave, les modalités de financement annoncées par le gouvernement hypothèquent gravement notre système de protection sociale.

Celles-ci ont coûté 5 Md€ à la Sécu en 2019.

## Un déficit historique...

Le déficit annoncé par le ministre est « historique » ; le record précédent de -28 Md€ datait de 2010. Il envisage pourtant un retour à l'équilibre des comptes de la Sécurité sociale à « l'horizon de l'année 2024-2025 ». Pour ce faire, le gouvernement a prévu un tour de passe-passe : transférer 136 Md€ de dettes sociales (Sécu et hôpitaux) vers la CADES (Caisse d'amortissement de la dette sociale). Cette dernière est une caisse spécifique créée en 1996 vers laquelle ont été régulièrement basculés les déficits cumulés de la Sécurité sociale (le fameux « trou de la Sécu »). La CADES émet des emprunts sur les marchés financiers (majoritairement en obligations) pour rembourser progressivement cette dette tout en payant bien évidemment des intérêts (2 Md€ par an).

Pour financer ce remboursement, elle perçoit la CRDS (Contribution au remboursement de la dette sociale), une fraction de la CSG et une contribution du fonds de réserve pour les retraites, soit 17 à 18 Md€ par an. La dette portée par la CADES ne s'élevait plus qu'à 89 Md€

fin 2019 (sur un total cumulé de 260 Md€ depuis 1996) et il était prévu qu'elle soit totalement remboursée en 2024, ce qui aurait permis de dégager



En faisant porter une partie des mesures de soutien à l'économie prises pendant le confinement sur la Sécurité sociale, le gouvernement fragilise durablement la protection sociale.

de nouvelles ressources, pour le financement de la perte d'autonomie par exemple.

## ... qui va peser sur les salariés

En basculant le coût des mesures exceptionnelles prises pour soutenir l'économie sur les comptes sociaux, le gouvernement met sciemment en danger notre système public et solidaire de protection sociale. Certes, en période de récession, les comptes sociaux se dégradent automatiquement ; les ressources basées sur les revenus du travail sont moins élevées que prévu, voire reculent, alors que les dépenses sociales augmentent. Mais la crise que nous traversons est hors normes à bien des

égards, comme le sont les mesures de soutien qui ont été décidées. Elles sont passées pour une bonne partie par le canal des prestations et cotisations sociales, mais il est indispensable qu'elles soient portées par le budget de l'État et non pas celui de la Sécu ou celui de la CADES. Car ce sont des mesures économiques et parce que les emprunts d'État sont constamment remboursés et renouvelés, de sorte que l'État n'a pas à rembourser sa dette tant qu'il peut emprunter : il ne prélève sur son budget que pour payer des intérêts qui peuvent être très faibles voire négatifs.

En choisissant de faire porter une part de la dette liée au Covid par la CADES

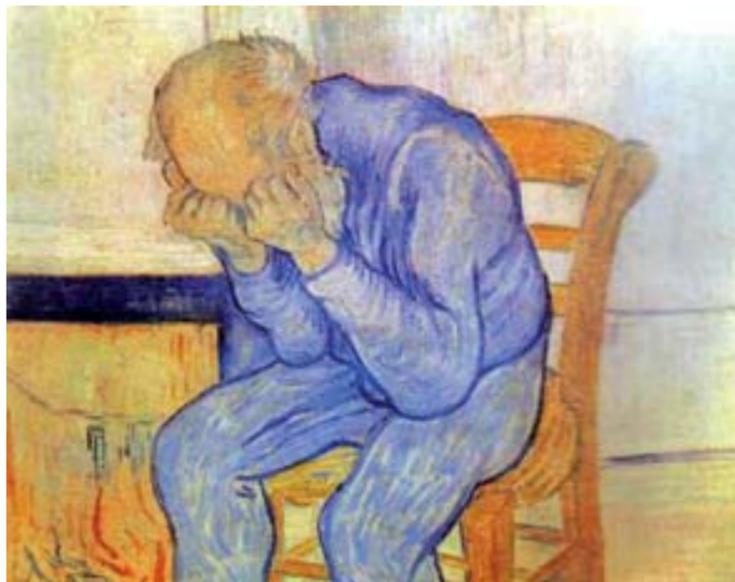
## Grande pauvreté en progression

Le confinement a joué comme un révélateur. De nombreuses personnes en situation de précarité ont rencontré de grandes difficultés matérielles avec une baisse de leurs revenus : familles monoparentales dont le seul salaire suffit à peine habituellement et disparaît parce que lié à un contrat court, jeunes isolés, étudiants vivant de petits boulots, indépendants ou faux indépendants comme certains « entrepreneurs individuels »... Et les dépenses n'ont pas diminué. Certaines ont même augmenté : la fermeture des cantines a privé les enfants les plus pauvres d'une alimentation à faible coût. Les demandes d'aide alimentaire au 115 ont explosé et les files d'attente au Secours populaire ou aux Restos du cœur se sont allongées. Les impayés de loyer, dans le logement social comme dans le privé, se sont multipliés.

qui est contrainte de rembourser en puisant sur les ressources sociales, le gouvernement choisit de faire porter le coût du confinement sur le système de protection sociale et donc sur les assurés sociaux. Cette situation est d'autant plus grave que le ministre de l'économie a annoncé qu'il n'y aura pas de retour à des prélèvements plus justes sur les plus riches et les entreprises. ■ Hervé Moreau

## perte d'autonomie Non à la cinquième branche !

La prise en charge de la perte d'autonomie pèse lourdement sur les familles mais la création d'une cinquième branche n'est pas la solution !



Créer une branche spécifique pour la perte d'autonomie risque de stigmatiser les personnes concernées.

On parle de perte d'autonomie quand une personne est durablement incapable de réaliser les actes de la vie quotidienne. Celle-ci est très douloureuse pour les personnes concernées et leurs proches. À cela s'ajoutent des difficultés matérielles puisque sa prise en charge entraîne de lourdes charges financières. En établissement, on estime ainsi que le reste à charge mensuel représente en moyenne 2 000 euros. Le maintien à domicile provoque un reste à charge moins élevé mais néanmoins non négligeable.

La pandémie a contraint le gouvernement à réagir. Déposé le 27 mai 2020, un projet de loi organique relatif à la dette sociale annonce « la création d'une cinquième branche de sécurité sociale relative à la perte d'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées », en isolant « des recettes et des dépenses propres avec plusieurs financeurs aux côtés de la Sécurité sociale, notamment les conseils départementaux et les communes... ».

Mais la perte d'autonomie est un aléa de la vie au même titre que l'invalidité, la maternité, le décès, les accidents du travail et les maladies professionnelles. Une branche supplémentaire avec un financement spécifique à part, comme le prévoit le texte de loi, stigmatiserait la population concernée et fragiliserait son financement.

## Universalité

C'est pourquoi le SNES et la FSU s'opposent à la création de cette nouvelle branche et défendent l'universalité de l'assurance maladie, dans laquelle les besoins de la perte d'autonomie doivent être intégrés. Traité de manière non ségrégative, elle doit être financée à

100 % par la branche maladie de la Sécurité sociale, sans changer son architecture actuelle et en garantissant un financement pérenne, non tributaire ni du budget de l'État ni des ressources des familles.

Le SNES-FSU s'inquiète également de l'insuffisance des moyens qui seraient alloués à cette nouvelle branche alors que la France est très en retard sur ce

point par rapport aux autres pays de l'OCDE. Alors que le rapport Libault, censé préparer la future loi « Grand âge et autonomie », chiffre les besoins supplémentaires à 6 milliards d'euros en 2024 et 10 en 2030, le gouvernement ne prévoit de lui consacrer que 2,3 milliards d'euros de CSG, réorientés depuis la Caisse d'amortissement de la dette sociale (CADES) vers la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA).

La perte d'autonomie nécessite une vraie politique publique articulant prévention, dépistage et prise en charge solidaire. ■

Marjène Cahouet

## Actifs et mobilisés

Les neuf organisations de retraités (CGT, FO, CFTC, CFE-CGC, FSU, Solidaires, FGR-FP, LSR et l'UNRPA-Ensemble & solidaires) se sont réunies jeudi 28 mai, en audioconférence.

L'ordre du jour portait sur une analyse de la situation : le projet gouvernemental de « cinquième branche » (voir ci-contre) pour financer l'autonomie, le pouvoir d'achat et les pensions des retraités, entre autres. Toutes les organisations s'accordent sur quelques points particulièrement sensibles à traiter d'urgence :

- il est indispensable de disposer rapidement d'un texte sur la cinquième risque. La lettre ouverte au ministre de la Santé doit rappeler le nombre important de décès parmi les retraités, porter nos revendications et demander une rencontre dans le cadre du Ségur de la santé ;
- face à la discrimination envers les personnes âgées, il est urgent de rappeler la place du retraité, citoyen dans la société ;
- une expression commune pour un appel à soutenir l'action santé, le 16 juin, est nécessaire.

## inégalités sociales Jeunesse sacrifiée ?

Pour les 15-24 ans issus des milieux les plus favorisés, la crise pourra avoir eu des effets relativement limités, mais pour beaucoup d'autres, elle exacerbe les difficultés économiques et sociales qui les affectent déjà en temps ordinaire.

Les jeunes sont, plus que les autres catégories, exposés à la pauvreté. Avant le confinement, un jeune sur cinq vivait sous le seuil de pauvreté (60 % du revenu médian) alors que cela concerne 14,7 % de l'ensemble des ménages. Cette pauvreté est souvent liée au statut d'étudiant, mais lorsqu'ils sont dans le monde du travail, ils sont aussi plus particulièrement touchés par le chômage et la précarité ; en 2019, le taux de chômage des 15-24 était de 19,6 % contre 8,4 % pour l'ensemble des actifs. Et lorsqu'ils ont un emploi, ils sont plus fréquemment contraints au temps partiel (8,9 % contre 5,1 % pour les 25-49 ans) et plus rarement en CDI (44,6 % contre 77,9 % des 25-49 ans).

## Plus de pauvreté et moins d'aides sociales

Les moins de 25 ans bénéficient moins que leurs aînés de la solidarité et les réformes actuelles aggravent ce phénomène : l'étude d'impact de la réforme de l'assurance chômage indiquait,

avant le confinement, que les nouvelles règles, qui imposent de cotiser six mois contre quatre auparavant pour avoir droit au chômage, allaient toucher 32 % des 18-24 ans. Les moins de 25 ans sont exclus du RSA à moins d'avoir occupé l'équivalent de deux ans d'emploi à temps plein durant les trois dernières années ou d'avoir un enfant à charge. Un collectif d'associations – soutenu par la FSU – a lancé un appel pour leur donner enfin accès au RSA.

## Un impact plus fort de la crise

Les jeunes en situation de précarité à tous points de vue (emploi, revenus, alimentation, logement) sont surexposés aux effets sanitaires mais aussi économiques et sociaux de l'épidémie. Les emplois précaires sont les premiers à être supprimés et les étudiants ne vont pas trouver les jobs d'été qui leur permettent de boucler leur budget. À cela s'est ajoutée la fermeture des restaurants universitaires qui a grevé le budget de ceux qui ne pouvaient pas se retourner sur leur cercle familial.

Les libéraux nous rebattent les oreilles avec le fardeau de la dette que nous laisserions aux générations futures et ils en tirent argument pour ne pas investir dans l'éducation, la santé, la transition écologique et l'aide à la personne qui devraient être les grands gisements d'emploi de demain. Mais s'il y a bien une dette dont il faut se préoccuper, c'est cette dette de solidarité contractée aujourd'hui envers les jeunes et qui fabrique les inégalités de demain. ■ H. Moreau, E. Séchet



## **mobilisation E3C** **Surveiller et punir**

Seule réponse du ministère aux mobilisations contre les E3C : la répression.

Pendant des semaines, les personnels se sont largement mobilisés contre les E3C rejetées dans la majorité des lycées. Le SNES-FSU est intervenu à de nombreuses reprises pour défendre les personnels mobilisés et victimes d'une répression sans précédent.

De nombreux collègues et militants ont été injustement inquiétés. Dernier cas en date, la semaine dernière, trois enseignants du lycée Joseph Desfontaines de Melle, dans l'académie de Poitiers, se sont vus notifier une sus-

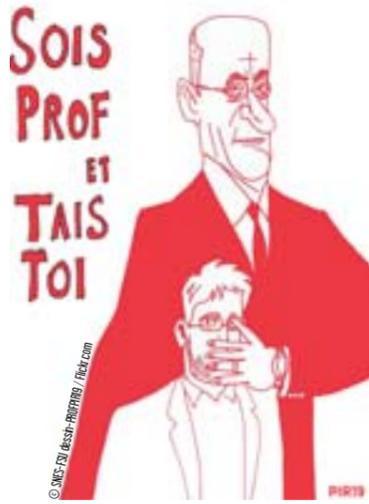
pension à titre conservatoire de quatre mois.

Le SNES-FSU, apporte tout son soutien aux collègues de Melle, et exige avec plusieurs autres organisations syndicales :

► l'arrêt total des mesures et procédures engagées envers nos collègues du lycée Desfontaines, ainsi que contre tous les personnels ayant participé à des actions syndicales contre les réformes et le Bac Blanc ;  
► la levée immédiate de la suspension des trois enseignants, afin qu'ils puissent renouer le lien avec leurs élèves en cette fin d'année scolaire.

La répression à l'encontre des militantes et militants syndicaux doit cesser. Le SNES-FSU continuera de défendre celles et ceux qui feraient

**Arrêt total des procédures engagées contre nos collègues**



l'objet de poursuites au titre des actions menées dans le cadre syndical. Les convocations et les menaces pénales sont inadmissibles. Ensemble, agissons et réagissons en défense de nos collègues. ■

Aurélia Sarrafin

## **États-Unis** Un avant et un après George Floyd ?

Plus de deux semaines après la mort par asphyxie de George Floyd à Minneapolis sous le genou d'un policier, les mobilisations citoyennes pour plus d'égalité, de respect des droits civiques et de justice sociale ne faiblissent pas aux États-Unis.



Dans un contexte marqué par les débuts de la campagne pour l'élection présidentielle du 4 novembre, le Président, obsédé par sa réélection, répond que seuls la loi et l'ordre doivent prévaloir. Joe Biden, le candidat démocrate, déclare que Trump jette de l'huile sur le feu et attise la violence. Discriminations à l'égard des Noirs et brutalités policières ne sont pas un sujet de société nouveau... Cette ségrégation persistante mine l'ensemble de la société et les jeunes en particulier, d'où l'onde de choc après la mort de George Floyd.

### **Pouvoir de l'action collective**

On a pu observer que beaucoup de jeunes, blancs et noirs, côte à côte étaient au premier rang des manifestations organisées dans les grandes villes du pays. Ce n'est pas un hasard si les deux syndicats de l'éducation, la NEA (National Education Association) et l'AFT (American Federation of Teachers) ont diffusé une déclaration conjointe en direction de la jeunesse. « Nous vivons trois crises, une crise sanitaire, une crise économique et une crise due à l'échec du système judiciaire américain... L'égalité raciale reste à conquérir dans ce pays... Vous avez démontré le pouvoir de l'action collective... » Il reste à voir si ce mouvement débouchera sur des propositions de réforme des méthodes utilisées par les différentes polices liées aux autorités : gouvernement fédéral, État, comté et municipalité. ■

Odile Cordelier

Les hommages se multiplient, dans tous les États-Unis et ailleurs dans le monde, pour soutenir toutes les victimes du racisme et dénoncer les violences policières. D'un mouvement de colère et d'indignation, on est passé à un mouvement de fond de la société américaine dans un contexte bien particulier. D'abord celui d'un pays meurtri par la crise sanitaire avec plus de 100 000 morts. Un pays accablé par la gestion calamiteuse de l'administration Trump qui a sous-estimé la gravité et l'ampleur de la crise et a passé beaucoup de temps à critiquer les mesures prises par les gouverneurs des États qui ont mis en place des mesures de confinement.

### **La vie des Noirs compte**

Donald Trump n'a cessé de s'en prendre aux gouverneurs et aux maires des grandes villes. Alors que la communauté afro-américaine a été la plus touchée par le Covid-19, la plus impactée par le chômage et la moins protégée en matière d'accès aux soins et aux hôpitaux, il est resté sourd aux demandes de cette communauté. La crise sanitaire n'a fait qu'exacerber les tensions déjà existantes et les inégalités de traitement vis-à-vis des Noirs. Est-il besoin de rappeler que, dans les années 1960, le pays a connu un mouvement pour les droits civiques qui étaient censés mettre fin à la ségrégation raciale ?

### **J'écris ton nom, liberté !**

François Sauterey, militant historique du SNES-FSU, dont l'engagement sans faille pour défendre les droits humains et les libertés est unanimement reconnu, a été verbalisé le 1<sup>er</sup> mai à Paris... pour s'être promené dans la rue avec un drapeau du SNES-FSU sur le dos, bien que dûment muni de l'attestation de sortie obligatoire pendant le confinement. Un tel acharnement policier démontre bien à quel point le renoncement à certaines libertés individuelles pour quelque raison que ce soit, fût-elle sanitaire, est une entrave sérieuse à l'encontre de toutes les libertés, individuelles, démocratiques et syndicales. L'état d'urgence sanitaire a été instrumentalisé par le gouvernement pour réprimer l'expression d'une opinion personnelle, droit fondamental protégé par la Constitution. Ce n'est malheureusement pas un cas isolé. C'est pour cela que le SNES-FSU a déposé avec d'autres organisations un référé liberté contre ces dispositions liberticides, qu'il poursuit ses actions en faveur des droits humains et des libertés, et qu'il défendra François Sauterey dans son juste combat.

## **Petites annonces**

SNES-PETITES ANNONCES - 46, av. d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13. Tél. 01 40 63 27 10

Tarifs : • 1 ligne = 10 € pour les adhérents ou abonnés à L'US • 1 ligne = 15 € pour les autres annonceurs  
1 espace entre chaque mot compte pour 1 caractère ; chaque ligne comprend 30 à 50 signes et intervalles.

### **LOCATIONS**

- Venise/Florence/Rome centre. Particulier loue appts, 2 à 6 pers. Tél. 04 73 33 55 95
- (20230) Corse, loue maison du 1 au 15-07. Tél. 06 50 14 98 02
- (06) La Napoule, 9 km Cannes, loue F2 calme, gd balcon, vue mer, garage, piscine. Tél. 06 77 75 41 31
- (66190) Collioure, coll. loue appt. 6 pers, 600 €/sem. À partir du mois d'octobre. Tél. 06 22 68 55 51
- (75018) Paris-Montmartre, à louer toutes périodes, 2 pièces agréable et calme, 5 min des métros, 65 €/nuit, 330 €/semaine TTC. marielegall55@qahoo.fr. Tél. 06 74 57 11 58

- (Lot) Vallée du Célé, loue gîte de juin à sept, 4 pers, 300 à 400 €/semaine. Tél. 07 86 27 92 73
- (33) Arcachon, loue F2 neuf, centre, 250 m plage. Tél. 06 04 07 98 41
- (64) Saint-Jean-de-Luz, loue F2, centre, 50 m plage-thalasso. Tél. 06 04 07 98 41
- Bassin d'Arcachon-Claouey, loue maison 4-6 pers, confort, forêt/bassin/océan. Tél. 07 82 44 21 76
- (66) Pyrénées, Vallespir, village en mont., loue studio 37 m<sup>2</sup>, juillet-août, 350 €/quinz., 200 €/sem. Tél. 06 83 03 93 62
- (24) Périgord, près Sarlat, loue gîte 6/7 pers. Mois de juillet libre. Prix enseignants. Tél. 06 78 73 17 35

Publicité

# Quand on forme les citoyens de demain, on a besoin d'être épaulé.



Choisir MAIF, c'est choisir une offre conçue spécialement pour les jeunes enseignants. Pour faire face aux dépenses importantes, MAIF propose l'Offre Jeune Enseignant : une réduction de 10% sur la cotisation auto 2020 et un remboursement de 50 € ou 100 € en regroupant l'assurance professionnelle avec l'assurance auto et/ou habitation.  
**Pour plus d'informations : maif-oje.fr**

### **#ChaqueActeCompte**

Offre valable jusqu'au 30 juin 2020, non cumulable avec les autres offres en cours, réservée aux nouveaux sociétaires MAIF enseignants de moins de 30 ans ou, quel que soit leur âge, aux professeurs stagiaires et titulaires 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> années. La réduction de 10% est déduite directement de la cotisation auto Vam hors option au prorata de l'année 2020. Les avantages tarifaires de 50 € ou 100 € sont attribués sous forme de chèque de remboursement (en simultané ou en différé, au plus tard le 30 juin 2020) adressé après la souscription, de l'assurance des risques professionnels Offre Métiers de l'Éducation associée à l'assurance habitation ou à l'assurance auto (50 € remboursés), ou aux deux (100 € remboursés). Ils sont valables une seule fois. L'Offre Métiers de l'Éducation est conçue dans le cadre d'un accord de partenariat entre MAIF et L'ASL. MAIF - société d'assurance mutuelle à cotisations variables - CS 90000 - 79058 Niort cedex 9. Entreprise régie par le code des assurances. L'ASL - Fédération des Autonomes de Solidarité de l'enseignement public et laïque dite «L'Autonome de Solidarité Laïque» - 7 rue Portalis - 75008 Paris. Association régie par la loi 1901.

